



PAIEMENT PAR INTERNET



Rapide et sécuritaire

Du confort de votre foyer, vous pouvez payer votre compte d'un simple clic !

Chers parents,

N'oubliez pas que le paiement par **Internet** est disponible! Vous pouvez adhérer à ce mode de paiement en tout temps avec les institutions financières suivantes :

Assurez-vous d'utiliser le bon bénéficiaire selon l'institution



CSS Riviere du Nord – Effets scolaires



CSS Rivière-du-Nord – Effets Scolaires



CSS De la Rivière-du-Nord – Effets scolaires



CSS RIVIERE DU NORD-EFFETS SCOLAIRE



CSS Riviere du Nord – Effets scolaires



CS Rivière-du-Nord (Eff. Sc.)



Css De La Rivière-du-nord-effets Scolaires

Faites votre recherche à l'aide du mot «Nord» ou «Rivière» pour de meilleurs résultats

Numéro de référence :

Le numéro de référence à utiliser pour le paiement se trouve dans un encadré sur l'état de compte des effets scolaires. Le numéro est octroyé par enfant et diffère d'un parent à l'autre. Il est important d'utiliser le bon no de référence lors du paiement puisque celui-ci sert à l'émission des relevés fiscaux. Ces derniers sont émis au nom du parent (payeur) en fonction du no de référence utilisé. Il est de votre responsabilité d'inscrire le bon no de référence lorsque vous effectuez le paiement puisqu'aucune modification ne pourra être apportée lors de l'émission des relevés fiscaux.

Vous pouvez faire le paiement des effets scolaires de votre enfant par internet avec la Banque Nationale, les Caisses populaires Desjardins, BMO, la Banque TD, RBC, Tangerine ou la Banque Laurentienne. Rendez-vous sur leur site internet puis, entrez le Centre de Services Scolaire de la Rivière-du-nord. Choisissez le libellé CSS RIVIERE-DU-NORD effets scolaires dans le nom du fournisseur. Inscrivez-y le numéro d'identification ci-dessous. Ce numéro de 20 caractères débute par les lettres «ES» suivi de 18 chiffres.

Père : 561234567890123456789 / Mère : 560876543210987654321

***Veuillez prendre note que si vous avez déjà acquitté votre facture par un paiement internet, il se peut que ce paiement ne figure pas encore sur votre état de compte. Il y a un délai entre le paiement, l'entrée de données dans le système et la mise à jour de votre dossier. ***

ATTENTION – les effets scolaires et les frais de service de garde sont traités par deux libellés uniques (effets scolaire et SERV.GARDE).

Exemple :

Si vous avez plus d'un enfant qui fréquente l'école, vous devez utiliser le numéro de référence unique à chacun de vos enfants pour effectuer le paiement internet, vous aurez donc un paiement internet par enfant à effectuer.

***Veuillez noter que le **numéro de référence est spécifique à une école**. Lors d'un changement d'école, un nouveau numéro de référence vous sera attribué. ***

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la secrétaire de votre école.